



Envoi par courriel et par télécopieur : 418 644-8222

Québec, le 27 avril 2009

Madame Renée Loiselle, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
renee.loiselle@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Question supplémentaire de la commission d'enquête
en date du 27 avril 2009**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité vous soumet la question suivante :

Parmi les questions supplémentaires envoyées au promoteur en octobre 2008, une question portant sur le suivi du climat sonore soumet une méthode de suivi différente de celle proposée par le promoteur : « Nous estimons que des mesures sonores pendant la période nocturne comprise entre 19 h et 7 h seraient plus appropriées (relevé sur douze heures par intervalle d'une heure L_{Aeq} 1 h) et ce, pour l'ensemble des points de mesures P1 à P8 » (PR5.1, p. 80). Dans sa réponse, le promoteur montre sa volonté de maintenir la méthodologie qu'il préconise. Y a-t-il eu une évolution à ce sujet depuis ? Quel est l'avis actuel du Ministère sur le suivi du climat sonore qui devrait être réalisé par le promoteur en période d'exploitation ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 4 mai prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission